

Autres prestations consulaires

N°	Nature de l'acte consulaire et Frais	Pièces à fournir
01	Attestation de prise en charge (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de prise en charge des parents certifiée ; - Copie de l'attestation d'inscription de l'année en cours ; - Copie de la carte consulaire en cours de validité ; - Copie du passeport.
02	Attestation d'authenticité et d'équivalence de diplôme (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Original du Diplôme ; - Copie du diplôme certifié au Ministère des Affaires étrangères du Bénin ; - Copie du passeport.
03	Attestation de non perception des frais de mémoire (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de dépôt du mémoire ; - Copie du diplôme ; - Copie du passeport.
04	Attestation de Non boursier (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de non boursier délivrée par l'AMCI ou par la DBAU, selon le cas ; - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire ; - Attestation d'inscription de l'année en cours.
05	Attestation de poursuite de résidanat (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de résidanat pour l'année en cours délivrée par la Faculté de Médecine et de Pharmacie ; - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire.
06	Attestation de naissance sur la fiche scolaire (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche scolaire ; - Copie de l'acte de naissance de l'enfant ; - Copie du passeport du parent béninois ; - Copie de la carte consulaire du parent béninois.
07	Attestation de renouvellement de passeport (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire.
08	Attestation de salaire perçu (10 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de la fiche de paie du Bénin ; - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire.
09	Attestation de droit d'exercer la médecine au Bénin (100 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Diplôme de médecine ; - Copie de la carte délivrée par l'ONMB ; - Copie de la carte consulaire ; - Copie du passeport.
10	Attestation de résidence (20 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Copie de l'attestation de résidence délivrée par les autorités marocaines ; - Copie du contrat de bail ; - Copie du passeport ; - Copie d'acte de carte consulaire.
11	Attestation de nationalité (100 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Volet n°1 de l'acte de naissance ou copie de l'acte de naissance sécurisé ; - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire.
12	Attestation d'individualité (100 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Volet n°1 de l'acte de naissance ou copie de l'acte de naissance sécurisé ; - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire ; - Actes concernés.

13	Certificat de vie (100 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Présence physique de l'intéressé ; - Copie du passeport ; - Copie de la carte consulaire.
14	Attestation de capacité de mariage (200 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Attestation de célibat délivrée au Bénin ; - Preuve de profession des 2 futurs époux ; - Copies des passeports des 2 futurs époux ; - Copies des actes de naissance des 2 futurs époux ; - Copie de la carte consulaire du conjoint béninois ; - Certificat de résidence des 2 futurs époux ; - Certificat médical attestant des examens pré-nuptiaux.
15	Déclaration de naissance Donnant droit à la délivrance du Volet n°1 (Gratuit)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de déclaration de naissance par l'un des parents (en cas de couple mixte, par le parent béninois), dans un délai de 21 jours maximum après la naissance ; - Fiche de naissance délivrée par la maternité ou copie de l'acte de naissance du lieu de résidence ; - Copie des passeports des parents - Copie de carte consulaire du déclarant - Preuve de la profession des parents - Acte de naissance des parents
16	Extrait d'acte de naissance (50 MAD)	Copie ou référence de l'acte.
17	Déclaration de décès Donnant droit à la délivrance du Volet n°1 (Gratuit)	<ul style="list-style-type: none"> - Lettre de déclaration de décès - Copie de l'acte de naissance du défunt - Certificat de décès délivré par l'hôpital - Copie du passeport du défunt - Copie du passeport du déclarant
18	Extrait d'Acte de décès (50 MAD)	Copie ou référence de l'acte.
19	Attestation de transfert de la dépouille mortelle (200 MAD)	Certificat de non contagion à compléter au dossier de déclaration de décès.
20	Extrait d'Acte de Mariage (50 MAD)	Copie ou références de l'acte
21	Certification de signature (20 MAD)	Original certifié au Ministère des Affaires étrangères + copie du document à certifier.
22	Certification de signature des documents commerciaux (100 MAD)	Original certifié au Ministère des Affaires étrangères du Maroc + copie du document à certifier.
23	Procuration (20 MAD)	<ul style="list-style-type: none"> - Original de la procuration ; - Copie du passeport de l'intéressé.
24	Légalisation de divers documents (10 MAD / copie)	Original + les copies du document à légaliser